COMMUNE DE CORNILLON EN TRIEVES

L'an deux mil vingt-trois le vingt huit février le Conseil Municipal de la commune de CORNILLON EN TRIEVES légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. BAUP Gérard, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Etaient présents: M. BAUP Gérard, M. BLANCHARD Vincent, Mme GUILLEN Angeline, M. YCART Bernard, Mme BONNARD Magali, Mme FROMENT Jacqueline, Mme SENEBIER Catherine, M. MARTIN Nicolas, Mme SUZZARINI Cécile, Mme PALLANCHARD Elodie, M. GAUDRY William.

Date de convocation du Conseil : 23 février 2023

Secrétaire de séance : Mme GUILLEN Angeline

Approbation du compte-rendu du 10 janvier 2023 à l'unanimité des présents moins trois abstentions (absents jour du conseil)

Présentation du compte administratif du budget général et des affectations des résultats :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 186 456.75 € Recettes : 730 902.34 €

Résultat à reporter en 2023 : **544 445.59 €**

Section d'investissement :

Dépenses : 169 200.42 € Recettes : 155 531.67 €

Résultat à reporter en 2022 : - 13 668.75 €

- 13 668.75 € (ligne D 001 du budget section investissement)
- 13 668.75 € (ligne R1068 du budget section investissement)
- le solde soit 533 181.67 € (ligne R 002 du budget section fonctionnement)

Présentation du compte administratif du budget eau et assainissement et des affectations des résultats :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 79 704.18 € Recettes : 96 832.90 €

Résultat à reporter en 2023 : 17 128.72 €

Section d'investissement :

Dépenses : 95 187.89 € Recettes : 114 478.29 €

Résultat à reporter en 2022 : 19 290.40 €

- 17 128 .72 € (ligne R 002 du budget section fonctionnement)
- 19 290.40 € (ligne R 001 du budget section investissement)

SIL : Signalétique d'Intérêt Local

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le Domaine des Hautes Glaces a fait parvenir une demande de signalétique concernant le fléchage de leur activité. La CDCTrièves a travaillé sur le sujet pour une cohérence à l'échelle du Trièves, un document de proposition de présentation a été édité, mais cela reste une compétence communale.

Il a été convenu qu'une commission se réunisse afin de faire un inventaire sur les activités de la commune susceptibles d'être intéressées par un fléchage et de travailler sur l'architecture des panneaux.

Dépenses fêtes et cérémonies

Monsieur le Maire présente,

Au vu du décret n°2016-33 du 20 janvier 2016, il est demandé aux collectivités de préciser par délibération les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 623 « fêtes et cérémonies ».

Conformément aux dépenses affectées à ce compte les années précédentes, il est proposé au conseil municipal de prendre en charge au compte 623 l'ensemble des biens, services, objets et denrées ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que :

- Diverses prestations et apéritifs servis lors de cérémonies officielles, manifestations diverses et inaugurations, les repas pris dans des restaurants, comme par exemple les repas des aînés, les vœux de la nouvelle année, les cérémonies commémoratives, la fête nationale, etc.
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors de mariages, naissance, départs à la retraire, récompenses scolaires, sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles.
- Le règlement des factures de frais liés aux prestations de sociétés et de troupes de spectacle.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, se prononce sur l'affectations des dépenses détaillées ci-dessus au compte 623 « Fêtes et Cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget.

Questions diverses:

Antenne : à ce jour pas de nouvelle information.

Mur de soutènement : vers le parking au Grand Oriol s'effondre, un devis a été demandé auprès de l'entreprise Lagier afin de le réparer.

Le mur de renfort de la mairie qui donne sur le champ montre également une détérioration, demander un devis.

Chemin Fays : voir comment il est possible de réaliser un fossé afin d'éviter l'écoulement de l'eau sur le chemin. Chemin de la Combe : problème de renvoi d'eau.

Eau : fuite importante réparée au Petit Oriol. Bernard Ycart propose d'envoyer à la population un point sur les ressources en eau de la commune.

Recensement: 173 habitants, 90 maisons principales, 22 maisons secondaires et 6 logements vacants.

Travaux : peinture à l'entrée de la mairie, toiture, couvertines et marquises ont été commandés.

Motion de soutien collège du Trièves de Mens

Les parents d'élèves du collège du Trièves de Mens informent la population et les élus que l'éducation nationale a annoncé une baisse du nombre d'heure d'enseignement pour les collèges en France.

Pour le collège de Mens cette baisse est de 10 h d'enseignements par semaine dès la rentrée prochaine, qui vient s'ajouter aux 5 perdues déjà l'an dernier.

Cela a plusieurs conséquences négatives concernant la qualité de l'enseignement.

Tout d'abord les professeurs devront travailler sur plusieurs établissements. Ils seront moins disponibles et moins présents pour les élèves de Mens comme ils seront partagés avec d'autres ou sur la route.

Ensuite la perte des demi-groupes pour les sciences et les langues va engendrer la diminution de la qualité de l'enseignement de ces matières. Les élèves n'auront plus de temps en petits groupes pour améliorer leurs connaissances.

Enfin la section sportive tout juste acquise ne permet pas de maintenir le nombre d'heure suffisant pour réaliser les activités sportives proposées (VTT, équitation, Course d'orientation, biathlon),

le Conseil Municipal adopte une motion de soutien aux parents d'élèves du collège de Mens afin de maintenir le nombre d'heure d'enseignement.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.